

Règlement de la journée arts graphiques dans la rue, à Bourbon-Lancy

L'Office de Tourisme et du Thermalisme organise une journée « arts graphiques dans la rue », ouverte à tous les amateurs le DIMANCHE 15 AOÛT 2010.

Cette journée est intégrée au Village d'Art et de Bouche qui se déroule les 14 et 15 août, et a pour but de favoriser des rencontres conviviales, culturelles et artistiques entre les artistes et le public.

Les artistes désirant participer à cette journée devront se conformer aux dispositions suivantes :

Article 1 :

Le concours est ouvert à tous les artistes amateurs. Il se déroulera le deuxième jour du Village d'Art et de Bouche organisé au cœur du quartier médiéval.

Article 2 :

Les œuvres devront être réalisées sur place le jour du concours, dans le cadre du quartier médiéval et dans le périmètre qui sera indiqué à chaque artiste lors d'un petit déjeuner d'accueil. Les œuvres devront être inspirées par le quartier : détails, maisons, vue d'ensemble, scène de vie...

Article 3 :

Toutes les techniques traditionnelles sont admises : huile, aquarelle, gouache, pastels, crayon, fusain, sanguine.

Le matériel n'est pas fourni par l'organisation. Aucune contrainte de format n'est imposée.

Article 4 :

Les inscriptions sont effectuées en retournant le bordereau joint, au plus tard pour le 24 juillet 2010, accompagné d'un chèque de caution d'un montant de 10 € qui sera restitué le jour du concours.

Article 5 :

Les participants doivent se présenter le dimanche 15 août à partir de 8h30 à l'Hôtel de la Tourelle, place de la Mairie. Toutes les explications seront données lors d'un petit déjeuner d'accueil.

L'Office de Tourisme apposera un tampon au dos du support de travail choisi par le participant.

Article 6 :

Au plus tard à 17 heures les participants remettront leurs œuvres aux organisateurs. Les œuvres remises au jury ne seront pas signées.

Elles seront installées sur le chevalet de travail de chaque artiste dans la zone d'exposition réservée par les organisateurs.

Article 7 :

Une exposition vente se déroulera de 17h à 18h. L'Office de Tourisme ne procédera à aucune vente. C'est l'artiste qui encaissera directement le montant de la vente auprès de l'acheteur. Les œuvres vendues ne pourront pas être décrochées avant la proclamation des résultats qui aura lieu à 18 heures.

Article 8 :

Le jury sera composé de 5 personnes, spécialistes en arts graphiques.

Le jury attribue les prix.

Les décisions prises par le jury seront sans appel et ne souffriront aucune contestation possible.

Article 9:

Un prix constitué par un « Séjour Gourmand et de Bien-Etre » offert par les hôteliers restaurateurs, le centre de bien-être Celto et l'Office de Tourisme, sera attribué à chacun des lauréats des spécialités suivantes:

- Prix de peinture
- Prix aquarelle
- Prix techniques mixtes

En outre chaque participant recevra un cadeau de courtoisie.

La valeur globale de ces prix et cadeaux s'établit à 1500 €

Article 10 :

L'Office de Tourisme décline toute responsabilité à l'occasion de fait ou d'incident survenant au cours de la journée. Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du concours.

Article 12 :

Les participants autorisent l'Office de Tourisme à utiliser la représentation des œuvres pour tout reportage publicitaire, sur tout support, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Le Président de l'Office de Tourisme
et du Thermalisme
Guy RAYMOND

L'Auteur (nom / prénom)

Renvoyer un exemplaire signé, accompagné d'un chèque de 10€, et du bordereau d'inscription, au plus tard le 24 juillet

BOURBON-LANCY (71)
JOURNEE ARTS GRAPHIQUES ANS LA RUE
15 AOUT 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

N°téléphone portable :

(Nécessaire pour pouvoir vous joindre sur le site)

- Je m'inscris pour participer à la journée arts graphiques dans la rue du 15 août 2010.
- Je joins un chèque de 10 € qui me sera restitué à mon arrivée sur place.
- J'accepte le règlement et le retourne dûment signé.

Signature :



Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, le 18 Juin 2010

Madame, Monsieur,

Pour la première fois l'Office de Tourisme et du Thermalisme organise une journée d'arts graphiques dans la rue.

Cette journée aura lieu le 15 août 2010 lors du Village d'Art et de Bouche qui a lieu tous les ans au sein du quartier médiéval. Une vingtaine d'exposants, artisans d'art, vigneron et distributeurs de produits gastronomiques montent leur étal sur la place centrale du quartier. Des jeux pour enfants sont mis à la disposition des familles.

Au travers des maisons aux éléments d'architecture anciens, des ruelles et des chemins de remparts, avec ou sans l'animation du marché, de multiples sources d'inspiration vous seront offertes.

Nous vous remercions d'avoir prêté attention à notre courrier, et bien sûr nous espérons vivement faire votre connaissance,

Dans cette attente soyez assuré de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Président,
Guy RAYMOND



Office de Tourisme et du Thermalisme
Place d'Aligre 71140 BOURBON-LANCY
Tél. 03.85.89.18.27 – Fax.03.85.89.28.38
E-Mail : bourbon.tourisme@wanadoo.fr
Site : www.bourbon-lancy.com

**SOURCES
D'ENVITALICITÉ**